



Votre facture	
Votre no de client	17483
Numéro de facture	25091428005
Date de la facture	15/09/2025

MONSIEUR FLAVIEN CHEYRAL
825 ROUTE DE BERTHOUMIEUX
-
46250 CAZALS

N° TVA FR28839816758

Montants exprimés en EURO

No Carte	Date de transaction	Heure	Station	Code Chauffeur	Km	Produit Service	Qté	PU. TTC	% TVA	Montant TTC
0000010	10/09/2025	09:16	11202-GOURDON-Intermarche	1	194182	B7 GAZOLE	53.22	1.569	20.00	83.50
Sous Total Carte 0000010 (Carburant PRO)										83.50
dont carburant :										83.50
Sous Total BENOIT DE OLIVEIRA										83.50
0000020	08/09/2025	07:29	11106-PRAYSSAC-Intermarche	1	0027559	B7 GAZOLE	70.52	1.551	20.00	109.38
Sous Total Carte 0000020 (Carburant PRO)										109.38
dont carburant :										109.38
Sous Total GREGORY KRETTLY										109.38
0000030	30/08/2025	14:47	05523-LABRIT-Intermarche	3	0032981	E10 SP95-E10	33.68	1.689	20.00	56.89
0000030	03/09/2025	15:18	01762-CAHORS-Intermarche	3	0015066	B7 GAZOLE	13.84	1.549	20.00	21.44
0000030	12/09/2025	11:09	11106-PRAYSSAC-Intermarche	3	0066626	B7 GAZOLE	68.98	1.549	20.00	106.85
0000030	13/09/2025	18:08	08731-ST VITE-Netto	3	33662	E10 SP95-E10	38.16	1.647	20.00	62.85
Sous Total Carte 0000030 (Carburant PRO)										248.03
dont carburant :										248.03
Sous Total FLAVIEN CHEYRAL										248.03
Total des consommations sur la période										440.91
dont carburant :										440.91
								Mnt HT	% TVA	Mnt TTC
Frais de Gestion								12.35	20.00	14.82
Total à payer pour la période										455.73

Synthèse TVA

Produit Service	% TVA	Qté	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
INTERMARCHÉ					
B7 gazole	20.00	206.56	267.64	53.53	321.17
E10 sp95-e10	20.00	71.84	99.79	19.95	119.74
AUTRES	20.00		12.35	2.47	14.82
Total			379.78	75.95	455.73

* L'unité de la quantité dépend du produit. Elle est comptabilisée en litres pour le carburant, en KWh pour la recharge électrique, en minutes pour le parking de la recharge électrique et en numéraire pour les autres produits ou services.

Règlement à l'échéance du 25/09/2025 par prélèvement automatique

Sur le compte bancaire dont l'IBAN est FR7630004001750001021282687

En cas de non-paiement à la date prévue aux présentes, des intérêts de retard vous seront facturés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal, sauf dispositions contractuelles différentes, conformément à l'article L.441-6 du code du commerce. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement s'y ajoutera selon les dispositions du décret n°2012-1115.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.